



Paris, le 13 mars 2020

Hôtel Matignon
A l'attention de
Monsieur le Secrétaire général
du Gouvernement
57 rue de Varenne
75700 PARIS

Objet : Contexte sanitaire – demande de report de la mise en œuvre des SGC et DD/DRETS

Monsieur le Secrétaire général,

Depuis de nombreux mois, nous avons porté, de concert avec les autres organisations syndicales du CT des DDI, nos alertes continues quant au caractère précipité des échéances imposées pour la mise en place des Directions Départementales et Régionales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités au 1er juin 2020, et des Secrétariats Généraux Communs au 30 juin 2020.

Prenant acte des annonces présidentielles du 12 mars 2020 relatives à la gestion de la crise du Coronavirus, nous pointons leurs effets :

- sur la mobilisation attendue des services des DDI pour la gestion de la crise, en particulier leurs secrétariats généraux et ceux intervenant dans les domaines sanitaire, social et économiques
- sur la capacité des agents à participer et s'inscrire dans les différents processus de préfiguration et de pré-positionnement liés aux chantiers sus-visés, en fonction de leur situation personnelle
- sur la possibilité de l'administration à conduire ces processus amenant à organiser des réunions rassemblant un grand nombre d'agents ou de représentants du personnel

En conséquence, en responsabilité, nous en appelons par la présente à la suspension des processus liés à la réorganisation de l'État territorial, à laquelle nous sommes opposés, et demandons en particulier le report de la date visée de mise en place des DD/DRETS et des Secrétariats Généraux Communs au minimum au 1er janvier 2021.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués.

Jean HEDOU
SG de la FEETS-FO

Stéphane TOUZET
pour le SG
de la FACE-FO

Philippe GRASSET
SG de FO-Finances

Clément POULLET
SG de la FNEC FP-FO